



## La révolution de l'information géographique : retour vers l'espace

G.Feyt 2008

Faire une prospective des TIC appliquées à l'information géographique est, ou du moins aurait dû être paradoxal. En effet, l'apparition de logiciels et de matériels permettant d'archiver, de représenter et de traiter les données cartographiques sous forme numérique a débuté très précocement, à peu de chose près en même temps que le développement des outils bureautiques et des systèmes de gestion de bases de données. Or si ces derniers font désormais partie intégrante du quotidien professionnel voire familial et n'appellent plus vraiment de réflexion prospective, il n'en va pas de même des technologies de l'information géographique (TIG) : au travers des systèmes d'information géographiques (SIG), celles-ci sont en effet très largement restées cantonnées à des usages spécialisés et à la sphère professionnelle, et ce alors que dans le même temps nombre de technologies pourtant apparues bien postérieurement (internet, numérique appliqué au son ou à l'image, hyperdocuments...) devenaient en quelques années des objets de consommation et de pratique *grand public*.

Et pourtant, pendant les deux décennies concernées, le rapport à l'espace et au territoire des habitants, des entreprises et des institutions s'est profondément modifié et complexifié. La réponse à ces mutations aurait dû, en toute logique, susciter une diffusion massive des données et des outils permettant d'appréhender ces évolutions de manière globale et transversale, de prendre en compte les nouvelles logiques et pratiques spatiales, de contribuer à l'invention les nouveaux dispositifs de connaissance et de décision partagées requis par les recompositions territoriales et institutionnelles... Force est de constater que, sauf exceptions notables, ce processus est, au niveau de l'Etat comme des collectivités, encore très largement balbutiant.

Si le développement des ressources n'a que partiellement rencontré le développement des besoins (et inversement), c'est sans doute parce que les technologies de l'information géographique présentent une triple spécificité :

- le fait qu'un SIG n'existe que par une *mise de fond* de données cartographique, dont la dématérialisation est le plus souvent longue, coûteuse et complexe;
- le caractère patrimonial voire régalien d'une grande partie de ces données (cadastre, fonds de carte, maillages administratifs, adresses...) tributaires d'un cadre et d'un passé institutionnels, juridiques et socio-professionnels indépendants –jusqu'ici du moins– des évolutions technologiques ;
- des domaines et des modalités d'utilisation relevant majoritairement de la *chose publique* et rendant à ce titre délicate et fluctuante l'identification des objectifs et la définition des critères de qualité.

En imposant à des cultures professionnelles et territoriales –qui jusqu'alors coopéraient selon des modalités floues ou malléables– de formaliser leurs connaissances spatiales dans un langage certes commun mais contraignant et somme toute assez frustré, la constitution des SIG *territoriaux* a eu pour premier effet de révéler les différences de *points de vue*, et ce faisant de poser des questions avant d'apporter des réponses. De fait, si les ressources des TIG ont été et continueront d'être efficacement exploitées dans le cadre des applications purement *métier*, leur mobilisation au service d'une appréhension transversale et partagée du territoire se trouve aujourd'hui très largement suspendue à des évolutions d'ordre institutionnel, professionnel et culturel.

Et pourtant elle tourne ! en moins de deux ans le globe terrestre de *Google Earth* a mis la localisation et la représentation géographiques au cœur de la toile, les puces GPS s'introduisent dans les véhicules, les téléphones mobiles et autres outils du quotidien. Et nous n'en sommes qu'au début... Bientôt couplés aux puces RFID, les dispositifs de géolocalisation se logeront dans les produits de consommation courante, au poignet (voire sous la peau) de nos animaux domestiques, de nos parents atteints d'Alzheimer et de nos enfants.... La révolution de l'information géographique régulièrement annoncée depuis 20 ans est donc là ; mais elle n'est pas venue d'où on l'attendait, à savoir des acteurs institutionnels et techniques du secteur. Même si nous n'en sommes qu'aux prémices, les usages commerciaux mais également individuels et sans doute communautaires des TIG associées aux TIC voire aux NBIC sont en passe d'interpeller en profondeur sinon brutalement les pratiques et les cultures des producteurs et utilisateurs « historiques », institutionnels et professionnels de l'information géographique

Nous nous trouvons donc sans doute à l'aube de ce que l'on pourrait qualifier d'« effet *TILT* » (technologies de l'information et de la localisation territoriale) procédant en quelque sorte d'une double réunification :

- du fait de la généralisation de la géolocalisation, celle du monde virtuel et du « charnel », dans la mesure où le GPS traduit voire trahit ma présence *ici et maintenant* ;
- mais également, parce que le *ici et maintenant* a besoin d'être contextualisé voire problématisé, l'injonction de disposer d'une représentation de l'environnement territorial qui fasse un écho immédiat et permanent aux besoins, préoccupations et schémas mentaux des citoyens/usagers/clients.

La réflexion prospective sur l'évolution des usages des technologies de l'information géographique et plus généralement territoriale –si on étend la notion à l'ensemble des informations numériques mobilisables pour figurer et gérer le territoire (textes, image, son, maquettes 3D...)- pose donc de manière centrale et déterminante la question de l'action publique et de l'articulation des actions publiques.

La première injonction est sans doute celle de l'équité et de la continuité territoriales. A l'heure où les territoires –ceux qui le peuvent du moins- se constituent progressivement leur propre expertise spatiale, à l'heure où la territorialisation des politiques publiques de toute nature et échelle impose d'augmenter la focale pour appréhender plus finement les objets et les processus, à l'heure enfin où la prise en compte opérationnelle des pratiques et organisations spatiales requiert d'en comprendre et d'en décrire les emboîtements et les intersections, le risque existe de voir se constituer des *zones blanches* informationnelles. Adossée à une politique permanente de formation et d'information sur les ressources des TIG, la constitution –en concertation avec les collectivités- et la mise à disposition de manière équitable d'un référentiel géographique peuvent seules permettre et stimuler la production d'une *connaissance des territoires* –spatialement, thématiquement et temporellement- continue.

L'autre enjeu de l'action publique est celui de l'accès des citoyens et usagers aux informations territoriales. En développant et en démontrant la capacité de tout un chacun à consulter des données jusqu'alors accessibles aux seuls « initiés », le web est progressivement

en train de faire de ce qui, avec la directive INSPIRE<sup>1</sup>, est devenu une obligation juridique une exigence politique. Le développement –même anecdotique– de sites de cartographie libre et coopérative, ainsi bien que l’intégration de données publiques dans l’outil commercial qu’est Google Earth témoignent de ce besoin de plus en plus prégnant de retour au territoire et à l’espace pour appréhender les enjeux contemporains. En complément et en articulation avec la question du référentiel, se pose donc la question d’une action concertée de l’Etat et des collectivités territoriales en vue concevoir les dispositifs institutionnels et techniques, les méthodologies et les outils collaboratifs permettant de produire une connaissance du territoire qui soit à la fois transversale aux domaines d’action publique, partagée entre les institutions territoriales et appropriable par les acteurs locaux.

En parallèle aux infrastructures publiques requises *par* et *pour* le développement des TIG (GPS européen Galileo, Geoportail IGN, CRIGE PACA...), mais également pour en assurer le succès et la pérennité, il y a nécessité d’inventer et d’expérimenter le cadre et les modalités d’une véritable mutation professionnelle, culturelle et institutionnelle dans les modes de penser et de faire des décideurs et des praticiens en matière de production et d’utilisation de la connaissance territoriale. Dans cette perspective, la France dispose, au travers de ses entreprises, de ses structures de recherche et de formation, de ses professionnels de terrain, de ressources et de potentialités qui attendent d’être décloisonnées.

---

<sup>1</sup> Directive 2007/2/CE du Parlement Européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d’information géographique dans la Communauté européenne et imposant aux autorités publiques de permettre aux citoyens et aux acteurs économiques d’accéder aux données relatives à l’environnement conçu au sens large.